Clarac
FRFR
7562
Case
FRC
16296

RELATION

DES horreurs commiſes au Château de Buzet, appartenant à M. DE CLARAC, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des Camps & Armées du Roi, dans la nuit du 8 au 9 Janvier 1791.

EN attendant que M. de Clarac puiſſe mettre ſa défenſe dans tout ſon jour, il importe à ſon honneur & à la vérité d'expoſer aux yeux du public impartial le récit fidele des faits que la méchanceté a défigurés, & que des folliculaires imprudens ont répandus, ſans les connoître.

Le vendredi, ſeptieme du mois de Janvier, M. de Clarac dînant à Saint-Sulpice de la Pointe, fut inſtruit que M. d'Eſcayrac, Colonel des Grenadiers Royaux de Guienne, ſon parent & ſon ami, venoit d'arriver chez lui avec M. Caminel.

Il partit auſſitôt pour aller les recevoir.

M. d'Eſcayrac avoit laiſſé derriere lui un domeſtique negre, auquel il avoit recommandé d'aller doucement, afin de ménager ſon cheval chargé d'un gros porte-manteau. Ce negre avoit avec lui un domeſtique de M. de Tauriac, qui l'avoit accompagné pour lui montrer le chemin de Saint-Urciſſe à Buzet.

Depuis quelque temps on avoit juré la perte de M. de Clarac : le negre ayant dit qu'il alloit au Château, fut auſſitôt arrêté & conduit, avec ſon compagnon & leurs chevaux, dans une auberge où l'on avoit établi le corps-de-garde.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Instruit de cette arrestation, M. de Clarac écrivit tout de suite au Maire de Buzet, pour lui donner toutes les explications nécessaires sur le compte des deux prisonniers, & le prier de leur faire rendre la liberté.

La lettre resta sans réponse, & on retint le domestique qui la portoit.

M. de Clarac en envoya un second pour réitérer la même priere, & pour demander qu'on rendît au moins les chevaux & le porte-manteau, qu'on avoit eu le temps de vérifier, & dans lequel on n'avoit rien trouvé de suspect : tout fut refusé.

Il se forma en même-temps un attroupement qui annonçoit de mauvais desseins. La garde-nationale de Bessiere étoit venue se joindre à celle de Buzet, & si elle s'en retourna le même jour, ce ne fut qu'avec la promesse de revenir le lendemain. Celle de Buzet s'empara des environs du Château & en intercepta toutes les avenues, en plaçant des sentinelles du côté du jardin, de la cour & de la riviere.

Le lendemain samedi, l'insurrection devint plus forte & plus alarmante. M. de Clarac prit le parti d'écrire au Maire, pour le prier de venir chez lui faire toutes les perquisitions qu'il jugeroit convenables, lui déclarant qu'il n'avoit que deux étrangers, avec lesquels il ne seroit pas fâché de faire connoissance. Cette lettre resta sans réponse comme la premiere ; l'attroupement devint plus considérable, son attitude plus menaçante, & la garde nationale entoura la grille du Château, comme si elle eût voulu en faire le siège.

M. de Clarac alla vers elle avec confiance ; il y trouva le Maire & quelques autres Officiers municipaux, ſans aucune marque diſtinctive ; il les invita à vérifier les paſſe-ports des deux étrangers, il offrit de leur donner toute eſpece d'éclairciſſement, il parla à tous avec la plus grande affection, mais il ne pût en arracher aucune parole ſatisfaiſante, ni les engager à ſe retirer.

Dans cette dure poſition, il rentra dans ſon Château avec ſes deux hôtes, ſans ſavoir ce qu'ils avoient à eſpérer ou à craindre.

C'eſt alors que commencerent les excès qui furent le prélude de ceux qui devoient terminer cette fatale journée.

M. le Chevalier de la Valliere, Lieutenant de Vaiſſeau, chez lequel M. de Clarac avoit dîné la veille, s'étant préſenté à la grille du Château, la Garde Nationale l'arrêta, le maltraita, le renferma dans le Corps-de-Garde, où il auroit péri, ſi un Officier Municipal, qui le reconnut, ne lui eût menagé le moyen de prendre la fuite.

Vers les trois heures de l'après-midi, le ſieur Planchon, qui commandoit la Garde Nationale dont il eſt Major, fit ranger ſa troupe devant le Corps-de-Garde, paſſa dans les rangs pour diſtribuer de la poudre, fit amorcer les fuſils & marcha vers le Château au bruit du tambour, précédé des Officiers Municipaux, & ſuivi d'un Peuple immenſe, prêt à ſe livrer à tous les excès.

M. de Clarac étoit monté dans ſa chambre : on vint l'avertir que les Officiers Municipaux demandoient à le voir, & que tout alloit s'arranger.

Il descendit avec empressement ; mais au lieu de trouver les Officiers Municipaux seuls, il les vit sans écharpe & accompagnés d'une foule de personnes armées : il se recria contre ce procédé, & remonta dans sa chambre pour prendre un pistolet carabiné, d'environ 7 pouces de longueur, chargé d'une balle, dans l'espoir d'empêcher au moins qu'on ne mît la main sur lui, comme il avoit à le craindre.

C'est avec cette foible arme, dont il tint toujours le bout baissé vers la terre, qu'il redescendit.

En le voyant approcher, la Garde Nationale se forma en une espèce de demi-cercle, les armes hautes & prêtes à être mises en joue.

Il s'adressa au sieur Planchon avec fermeté, mais avec modération, & lui représenta qu'il auroit dû arrêter l'effervescence de sa troupe, & ne pas permettre qu'elle s'introduisît, sans nécessité & sans ordre, dans la maison d'un Citoyen paisible, qui ne devoit point s'attendre à cet affront.

Des cris de fureur l'interrompirent, & il fut assailli d'une grêle de coups de fusil, dont heureusement il ne fut pas atteint. Il rentra précipitamment dans sa maison, & s'y renferma avec ses deux hôtes.

Tout-à-coup & par un mouvement aussi rapide que la pensée, la troupe armée se répand autour du Château ; l'air retentit de mille cris, à travers lesquels on ne distingue que ces mots de rage : *feu, feu.*

A cet horrible signal, les hommes, les femmes échevelées, les enfans animés de la même fureur,

apportent une quantité prodigieuſe de pots de poudre, de réſine & d'autres matières inflammables, deſtinées à rendre l'incendie plus prompt & plus terrible.

Confondus avec la troupe armée qui ſe livre à l'exécution de cet abominable projet, les uns lancent le feu par les fenêtres du Château, les autres portent des ſarmens & des fagots. Quelques-uns abattent des charmilles du parc & arrachent les contre-vents du rès-de-chauſſée, pour donner plus d'aliment & plus d'activité aux flammes, & d'autres ſe placent en ſentinelle ſur toutes les avenues, pour égorger les malheureux qui auroient pu eſſayer de ſortir du château.

Cependant les flammes s'élevoient de toute part. Mille mains avides s'approprioient les meubles & les effets les plus précieux, & le feu dévoroit tout ce qui avoit échappé à la rapacité des incendiaires.

C'eſt vainement que M. de Clarac chercha à calmer leur rage. Il ſe préſenta d'abord à une fenêtre pour tâcher de les ramener à des ſentimens de paix; leur réponſe fut une décharge de coups de fuſil.

Il eſt inſtruit par une ſervante, que ces forcénés l'accuſent d'avoir tiré un coup de piſtolet; il l'envoie vers eux pour les aſſurer de la fauſſeté de cette accuſation, leur déclarant qu'il le jure devant Dieu. Il conſigne le même ſerment dans un billet qu'il leur jette par une fenêtre; mais tout eſt inutile.

Il imagine alors de leur jetter tout l'argent & tout l'or qu'il avoit en ſon pouvoir: ils le ramaſſerent, mais ils répondirent à ce bienfait comme à tant d'autres, par des coups de fuſil, par d'affreux

hurlemens, & par ce cri plus horrible encore : *il faut mourir, il faut mourir.*

M. de Clarac & ſes deux infortunés compagnons, prêts à être écraſés à tout inſtant ſous des ruines embraſées, ſe retirerent dans un ſouterrein, d'où ils entendoient s'écrouler ſur leur tête les débris du château, tandis que le tambour de la garde nationale battoit la charge comme à l'attaque d'une place.

Ils entendirent auſſi, pour comble d'horreur, cette horde de cannibales pouſſer vers le ciel des cris de joie, s'applaudir de leur affreuſe victoire, danſer autour de l'immenſe braſier que leurs coupables mains avoient allumé, & ne mêler d'autre douleur à leur barbare joie, que celle de n'être pas aſſurés que M. de Clarac ne reſpiroit plus.

Que n'ont-ils pas fait pour acquérir cette horrible certitude ? Ils ont eu recours à tous les moyens que la cruauté la plus raffinée peut ſuggérer aux ames les plus féroces. N'oſant pas pourſuivre leurs victimes dans le ſouterrein où ils ſoupçonnoient qu'elles s'étoient réfugiées, ils eſpérerent de les faire périr d'une mort d'autant plus affreuſe, qu'elle devoit arriver par degrés.

Ils jetterent des bûches & des fagots embraſés dans le ſouterrein, & firent brûler au bord de tous les ſoupiraux une grande quantité de foin & de paille mouillés, afin de les étouffer par cette épaiſſe vapeur.

Vers les deux heures après-minuit leur rage ſembla ſe rallentir ; il y eut un moment de calme & de ſilence. M. d'Eſcayrac crut qu'ils

s'étoient retirés, & essaya d'échapper à leur fureur, en sortant du souterrein par une porte que les flammes venoient de consumer; mais ayant été apperçu, il reçut deux coups de fusil qui l'étendirent mort sur la place, & on entendit les deux assassins se disputer la gloire d'avoir porté le premier coup. Ils se hâterent de retirer du souterrein son cadavre sanglant, & ils ne témoignerent d'autre regret que celui de n'avoir pas pu tuer, du même coup, M. de Clarac, dont ils auroient voulu faire leur premiere victime.

Dans la fournaise où ils s'étoient précipités, presqu'étouffés par des flots de fumée, ensevelis dans un tombeau anticipé, MM. de Clarac & Caminel n'attendoient plus que la mort, lorsque la voix attendrissante d'un domestique fidele vint frapper leur oreille, & apprendre à M. de Clarac, son maître, que la garde-nationale de Saint-Sulpice & de Lavaur avoit volé à son secours, lui répondoit de sa vie.

On l'arrache du souterrein, & il se jete avec confiance dans les bras de ses libérateurs. Rendu à la lumière, M. de Clarac croyoit pouvoir jouir de la liberté: il ne dissimulera pas, combien son ame a été déchirée, de se voir conduire d'abord au Corps-de-Garde de Buzet, avec une garde de six fusiliers, auxquels on avoit donné ordre de ne le laisser parler à personne, & ensuite dans les prisons de Toulouse, & d'avoir vu la plus grande partie de son escorte, composée de ses assassins. Les humiliations qu'il a reçues dans toute la route, les dangers qu'il a courus auroient mis le comble à ses malheurs, sans le zèle vraiment patriotique de la Garde

Nationale de Saint-Sulpice & de Lavaur, à laquelle il s'empreſſe de rendre un hommage public de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance.

Tels ſont les faits dont M. de Clarac a cru devoir rendre compte au public, & ſon cœur eſt déjà ſoulagé, parce que la vérité commence à ſe faire jour à travers les nuages de la calomnie.

La fable du piſtolet eſt abſurde : le ſieur Planchon l'a lui-même anéantie par ſa dépoſition. Il a été bleſſé avec du plomb, & le piſtolet étant carabiné-viſſé ne pouvoit être chargé qu'à balle : il a été bleſſé pardevant, & il convient qu'il donnoit alors des ordres à ſa troupe, tournant le dos à M. de Clarac. Auſſi ne l'accuſe-t-il pas.

A qui d'ailleurs eſpéroit-on de perſuader, que M. de Clarac eût eu la folie d'oppoſer un piſtolet à une troupe immenſe & armée, qu'il cherchoit à appaiſer ?

La vérité achevera de ſe manifeſter par l'information à laquelle il va être procédé ſur la plainte de M. de Clarac, & ſon innocence lui fait eſpérer que les rôles ſeront bientôt renverſés : la Juſtice ne ſouffrira pas plus long-temps que, victime de tant d'horreurs, il ſoit le ſeul accuſé, pourſuivi, décrété & détenu dans les fers, tandis que les coupables triomphent & inſultent à ſes malheurs.

Son ame flétrie par la douleur, s'ouvre entiérement à la confiance que lui inſpire le génie particulier d'une ville qui, au milieu d'une agitation preſque générale, a ſu ſe maintenir dans le calme, & attirer les étrangers dans ſon ſein, tant par la douceur de ſes mœurs, que par ſa ſoumiſſion aux Lois & à la Juſtice.

F I N.